

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		___ cm	
			___ / ___ / ___		___ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

La Régie de l'Eau – Grand Paris Sud est l'entité exploitante des réseaux d'eau potable.

Pour toute urgence liée à ces réseaux, veuillez contacter le 0800 328 800.

En cas d'impossibilité de respect des prescriptions ci-dessous, veuillez contacter le 0800 328 800 en amont des travaux.

Prescriptions techniques :

- Il est interdit de découvrir un linéaire de canalisation supérieur à 3,00m
- Il ne sera pas fait usage de brise roche à l'aplomb des canalisations d'eau potable
- Le lit de pose et l'enrobage des canalisations et branchements d'eau potable seront réalisés en sable de rivière avec un minimum de 30cm sur tout le pourtour des tuyaux
- Un grillage avertisseur bleu sera disposé 20cm au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations et branchements
- Les remblais seront réalisés de telle sorte à ne pas déstabiliser l'assise des canalisations
- Les tubes allonges et bouches à clé de manœuvre des vannes seront maintenus verticaux et en parfait état de fonctionnement
- Les réseaux seront séparés les uns des autres par une distance minimale de 30 cm. Aucun réseau, ni ouvrage ne sera posé à l'aplomb des canalisations et branchements d'eau potable. Les réseaux posés à une profondeur inférieure à la canalisation d'eau potable seront distants de 30cm longitudinalement par rapport à la paroi de la canalisation.
- Il sera maintenu une distance minimum de 2,00m entre les canalisations et les constructions, ainsi que les fosses d'arbres
- Les canalisations de DN supérieur ou égal à 300mm bénéficient d'une emprise libre de toutes constructions et plantations sur une bande de largeur égale à 10 fois leur diamètre de part et d'autre de leur axe
- Les réfections de surface seront réalisées après remise à la côte éventuelle des regards et bouches à clé

LEGENDE

ECLAIRAGE PUBLIC

Tronçons

— Classe A

- - - Classe B

- · - Classe C

▣ Armoires

■ Postes

⊙ Points Lumineux

▲ Chambres

SIGNALISATION TRICOLORE

Tronçons

— Classe A

- - - Classe B

- · - Classe C

Boucles

— Classe A

- - - Classe C

■ Armoires

● Supports

● Contrôleurs

◆ Chambres

TELECOM

Tronçons

— Classe A

- - - Classe B

- · - Classe C

EAU POTABLE

Canalisations

— Classe A

- - - Classe B

- · - Classe C

- - - - - Autre valeur

Branchements

— Classe A

- - - Classe B

- · - Classe C

- - - - - Autre valeur

● Hydrants

■ Autres Ouvrages

ASSAINISSEMENT

Canalisations

— Classe A

- - - Classe C

- - - - - Autre valeur

Branchements

— Classe A

- - - Classe C

- - - - - Autre valeur

■ Autres Ouvrages

VIDEO-PROTECTION

Tronçons

- - - Classe C

■ Autres Ouvrages

Le 25/06/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- Plan_ortho_WMTS_20260625.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?ekCb43aq>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?P9bXqJKx>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink